

"RELIGION ET PATRIE"

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ABONNEMENT
Par année... \$3.00
Pour six mois... 1.50
Pour quatre mois... 1.00

ANNONCES
Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.04
Une fois la semaine... 0.03

LOUIS LASSIER, Rédacteur

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

STANISLAS DRAPEAU, Administrateur

ADMINISTRATION

"LE CANADA," QUOTIDIEN,
Le seul journal français à Ottawa
Abonnement, \$3.00 par année.

"LE COURRIER DE HULL,"
HEBDOMADAIRE,
Renfermant les matières de l'édition Quotidienne.

Abonnement, \$1 par année seulement
Les deux éditions payables d'avance.

Impressions de LUXE et de COMMERCE
exécutées avec soin et promptitude, en plusieurs couleurs, Argent, Or, Bronze, etc., d'un fini supérieur.

PRIX TRÈS RÉDUITS
Les ordres envoyés par la Poste reçoivent une attention toute spéciale et sont exécutés avec soin.

S'adresser à
Mr L'Administrateur du
"CANADA,"
OTTAWA.

LE CANADA

Ottawa et Hull, 3 Février 1885
NOTRE MAÎTRE DE POSTE
Nous avons pu annoncer, hier, que Monsieur J. A. Gouin est nommé maître de poste de cette ville.

Cette nomination est excessivement populaire et a produit la plus favorable impression. M. Gouin jouit, en effet, de l'estime, de l'affection générale. C'est le type de l'homme honnête, loyal, actif, dévoué à ses amis, à la chose publique.

M. Gouin est le premier Canadien-français qui occupe une charge aussi importante dans le service fédéral d'Ottawa. Jusqu'à présent, on ne nous a donné que des postes plus ou moins secondaires, mais nous devons à nos députés, notamment à M. Tassé, d'avoir obtenu justice et d'avoir créé un précédent qui, nous l'espérons, sera suivi en temps et lieu.

Le Canada a d'autant plus lieu de se féliciter de ce choix que M. Gouin est l'un de ses actionnaires et de ses directeurs.

Il nous reste maintenant à espérer que le jour n'est pas très-éloigné où les 100,000 Canadiens-français d'Ontario seront représentés au Sénat. Nous savons que M. Tassé a fait de fortes instances dans ce sens, et nous espérons qu'un jour ou l'autre son travail patriotique sera couronné de succès.

LA VILLE ET LE COMTÉ
L'arbitrage entre la ville d'Ottawa et le comté de Carleton est enfin terminé, et le rapport de ceux qui ont conduit cette enquête est très-satisfaisant. On se souvient, en effet, que la ville se plaignait qu'elle était appelée annuellement à fournir une contribution trop forte aux dépenses générales du comté, et c'est uniquement sur ce point que les arbitres avaient à se prononcer. Or, le rapport établit que la somme de \$9,000 qui a été payée par le passé est trop élevée, et qu'à l'avenir il ne devra être fourni qu'une proportion annuelle de \$7,000. C'est ainsi une économie de \$1,400 qui est assurée à la ville par la décision des arbitres, et chacun doit s'en féliciter.

LE CANADA EN FRANCE

Nous avons eu occasion de signaler le grand mouvement de propagande littéraire qui s'opère actuellement, en France, en faveur de notre pays. Tous les journaux français ont déjà publié, en effet, une ligne flatteuse à l'adresse de notre peuple, et le Paris-Canada, sous la direction habile de M. Hector Fabre, poursuit dignement et avec fermeté, là-bas, l'œuvre qu'il a entreprise de démontrer que nous comptons pour quelque chose, de ce côté-ci de l'Atlantique, et que notre alliance n'est pas à dédaigner.

Aujourd'hui même, 3 février, M. Fabre doit donner à Paris, devant l'Institut Polyglotte, une conférence sur le Canada; et, si l'on considère que cet institut compte les sommités du monde savant parmi ses membres, il est aisé de comprendre toute la portée que le travail de notre compatriote est destiné à avoir sur l'opinion publique, en France.

M. Victor du Bled, le correspondant de la Minerve, publie aussi une série d'articles sur notre pays, dans la Revue des Deux-Mondes, sous le titre: "Une ancienne colonie française.—Le régime parlementaire au Canada, 1791-1840.

Enfin, M. Rameau, qui communique récemment à la Société d'Économie Sociale, une étude remarquable sur les destinées de la race française en Amérique. Mais, écoutons plutôt l'appréciation que fait de ce dernier travail le Paris-Canada:

"Nous avons eu lundi soir, la bonne fortune d'assister à une séance particulièrement intéressante de la Société d'Économie Sociale, au boulevard Saint-Germain. Un conférencier bien connu et très aimé au Canada, qui mérite par ses belles études sur notre pays et les autres colonies françaises de l'Amérique, et aussi par les sympathiques appréciations qu'il a faites de la vaillante famille canadienne-française, d'être appelé l'am des Canadiens, a charmé, pendant près de deux heures, un auditoire d'élite.

"M. Rameau, qui a fait en 1860 un long séjour au Canada, qui s'y est montré non seulement un observateur de premier ordre, mais qui a de plus entretenu avec l'œil de l'homme qui a fait une longue étude de ces questions les destinées de la race française dans le Nord de l'Amérique, nous a développé, dans un langage brillant et concis, les conclusions générales auxquelles il est arrivé sur le progrès étonnant de ce splendide rameau de nationalité française.

"Nous avons rarement assisté à une aussi intéressante soirée."

COUPS DE PLUME SESSIONNELS.

Mon cher rédacteur,
Tu me demandes de t'adresser de temps en temps, chaque jour si possible, quelques notes sur les points saillants de la session. Je t'envoie aujourd'hui ces coups de plume; place-les où tu pourras. Le ton personnel s'y trouve, afin qu'il soit bien entendu de nous que je te dégage de la responsabilité de mes appréciations sur les personnes et les événements.

Je commencerai d'abord par M. F. Langelier, le nouveau député de Mégantic, puisqu'il me faut commencer par quelqu'un ou quelque chose.

J'examinais attentivement ce petit homme-là, vendredi soir. On m'en a conté, en effet, tant de bonnes et de mauvaises sur son compte! Il me paraissait bien égrillard, bien frétilant sur son siège, pendant que le proposeur et le second de l'adresse en réponse au discours du trône étaient à discuter le programme des travaux de la session, et cela m'avait presque gagné en sa faveur.

Mais, il était écrit quelque part que mon illusion ne devait pas durer. Le chef de l'opposition venait de se lever, en effet, et à peine avait-il dit vingt mots, que le député de Mégantic avait déjà la posture et la bièneté d'un grand enfant qui voit la ville pour la première fois d'un bébé à qui l'on donne du nanan pour l'amuser.

Et pourtant, M. Blake ne disait rien de bien neuf et qui fût propre à émerveiller un homme politique tant soit peu sérieux et bien trompé. Aussi, décidément, je vais attendre une autre occasion pour juger que M. Langelier est le grave et puissant esprit qu'on m'avait dit.

Un mot à présent de sir Richard Cartwright. Je ne sais trop pour quoi; mais, ce personnage là me tombe curieusement sur les nerfs, et il me suffit de l'apercevoir sourire bêtement devant la moindre platitude qui sort de la bouche d'un des siens pour que l'envie de tomber dessus m'empoigne bien fort. Cet homme-là est une creuse nullité, doublée d'un orgueil offensé et d'une suffisance, qui frise souvent l'insolence.

Je l'ai entendu, l'autre soir. Il a été brutal, sous prétexte d'être sarcastique; injurieux, sous prétexte de montrer de l'esprit.

Il aurait fallu rosser ce hâbleur-là à grands coups de verge et marquer sur son échine le sceau des convenances; mais, le gouvernement a jugé qu'il avait déjà été perdu trop de temps à l'entendre, et le gouvernement a eu raison.

Je me rappelais, par exemple, à cette occasion, certaine séance de la dernière session, durant laquelle sir Charles Tupper, avec cette furia qu'on lui connaît, avait rudement attaché au pilori l'ex-financier gri; et je me disais que si M. Cartwright veut trop faire le malin, il pourrait peut-être encore rencontrer une âme charitable pour remettre Sa Nullité en place.

Un dernier mot, et je le consacre à la réception de samedi soir, à la salle du Sénat. Une réception: c'est toujours une brillante affaire, et celle de samedi a été couronnée d'un joli succès et a vu défiler de flamboyantes toilettes.

Pour ma part, en voyant tout ce monde-là se remuer, je me disais qu'il y a bien des comédiens dans la vie; et, en voyant la plus belle moitié du genre humain trainer sur ses pas des avalanches de soie, de satin et de dentelles, et s'en aller le buste à demi nu, je me rendais le témoignage que tout ce que je te dégage de sa place, et qu'un fichu de cette soie, de ce satin, un tissu de ces dentelles auraient été d'un superbe goût sur les épaules d'un bon nombre.

Je sais bien qu'on appelle cela le mode officiel de se présenter dans le grand monde; mais, moi, je ne reconnais qu'un monde qui

soit réellement grand, c'est celui où la pudeur et la morale chrétienne marchent à l'aise et sans avoir à rougir sous les regards obstinés et bêtement curieux des petits crevés et de tous les affamés de mauvaises choses; je ne reconnais qu'un mode officiel, celui qui permet à chacun de respecter les sentiments les plus intimes de son âme, et qui laisse au devoir et non pas au caprice la tâche de fixer quelles mesures de soie ou de satin devront trainer par terre et recouvrir les épaules.

Et puis, si l'on savait quel pitoyable tableau tous ces décolletages composent, on se garantirait assurément du spectacle. Mais, toutes ces dames vont me trouver bien moraliste et je ferme ici cette première épître à coups de plume.

LOUIGNON.

Nouvelles Générales

Les revenus de la douane, à Montréal, ont été de \$532,803 l'année dernière.

Le feu a consumé, hier, la fabrique de mubles de Drannen, à Kingston, Ont.

La corporation de Ste Cunégonde vient de poursuivre les entrepreneurs Berger et Beique au montant de \$72,000.

Nous apprenons avec peine que l'église de l'Épiphanie, Qué., qui avait coûté à la paroisse \$61,000, a été détruite complètement par un incendie hier.

Les signatures qui ont été données en faveur de la loi Scott, à Kingston, sont au nombre de 1,000 ou à peu près la moitié du chiffre de ceux qui ont droit de vote.

Un détective privé vient de faire sommer 100 citoyens de Toronto de comparaître devant la Cour de Division, pour répondre à l'accusation d'avoir voté deux fois à la dernière élection du maire.

Club Frontenac
Il y aura assemblée générale du Club de sapeurs le samedi prochain à 8 heures dans la salle de la Société, pour admettre les nouveaux membres.

FUMEZ LES CIGARES CABLE ET

EL PADRE MANUFACTURÉS PAR

S. DAVIS & FILS MONTREAL.

J. A. VALIN Avocat et Notaire Public. ARGENT A PRETER. BUREAU: 25 rue Sparks, vis-à-vis l'Hotel Russell.

Société de Colonisation du Lac Temiscaming Avis est par le présent donné que l'Assemblée générale et annuelle de la Société de Colonisation du Lac Temiscaming aura lieu, le mardi, troisième jour de février, au huit heures du soir, au Grand Hotel, Ottawa, aux fins de recevoir le rapport de l'administrateur et de discuter les affaires qui seront jugées utiles.

Société de Colonisation du Lac Temiscaming Avis est par le présent donné à tous les membres de la Société de Colonisation du Lac Temiscaming, que l'Assemblée générale et annuelle aura lieu, le mardi, troisième jour de février, au huit heures du soir, au Grand Hotel, Ottawa, aux fins de recevoir le rapport de l'administrateur et de discuter les affaires qui seront jugées utiles.

SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU LAC TEMISCAMING

SACRIFICE Les marchandises qui suivent seront vendues, ou plutôt sacrifiées à

MOITIÉ PRIX Durant QUELQUES JOURS seulement. Ces articles sont:

Juste-au-corps pour dames Gilets en laine de Vestes de Pardessus de Pardessus pour enfants Articles de goût en laine

MODES et GARNITURES EN MAINS Les dames sont invitées à venir voir ces articles chez

A. Woodcock, Marchand de Modes, 39 RUE SPARKS.

Aux Inventeurs J. Coursolle & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marque de Commerce et de Bons Agences et Correspondants aux États-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & CIE., CHAMBRE VICTORIA, 75-77, rue de la Reine, OTTAWA, Ont.

A. CHABOT 472 RUE SUSSEX NOUVEAU MAGASIN D'EFFETS POUR VOITURES

Assortiment complet de carcasses en bois pour toutes espèces de voitures, moyeux, jantes, manchettes de charnières, etc., etc. Une boutique pour la confection des voitures et attachée à l'établissement.

E. VEZINA BIJOUTIER et HORLOGER No. 536, Rue Sussex, OTTAWA.

A. RENAUD, propriétaire, No 56, 58 et 60 Rue Murray.

CHAS DESJARDINS No. 40 RUE SPARKS OTTAWA.

AGENT D'ASSURANCE sur la VIE et contre le FEU, Cité et District d'Ottawa.

COMPAGNIES ASSURÉES: La Citizens, DE MONTRÉAL, La North, Co. ANGLAISE, La Caledonian, do La Phoenix, do

ASSURANCES SOLICITÉES, AGENT FINANCIER de PLACEMENTS et COURTIER.

EMPRUNTS négociés pour particuliers, Corporations Municipales et Scolaires, Fabriciens et Églises à des conditions très-avantageuses. Taux d'intérêt réduits:

ARGENT placé sur garanties de première classe. LES capitalistes trouveront leur avantage à correspondre avec

M. Chas Desjardins. BUREAU: Edifice de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa.

E. G. LAVERDURE MAGASIN GÉNÉRAL DE FERONNERIE

Vous trouverez chez moi tout ce qu'il faut dans cette ligne Ou ils, Clous, Câble, Chaîne, Etc.

Peintures, Huiles, Vernis, Vitres, Mastic Etc. Comme par le passé un assortiment complet de

QUINCAILLERIE, 69 & 7, Rue WILLIAM

PROVINCE DE QUEBEC

SECTION DES BOIS ET FORÊTS Québec, 29 décembre 1884. Avis est par le présent donné, que, conformément aux dispositions de l'acte 36 Victoria, chapitre 9, les coupes de bois suivantes seront mises à enchère, dans la salle de ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, MESSIEURS, le 25 FEVRIER 1885 à 10 heures du matin.

AGENCE D'OTTAWA Bloc A, arrosé par la Rivière Ottawa. 1er Rang. Limites: No 5, 6, 11 milles carrés, No 7, 16 milles carrés, No 8, 16 milles carrés, No 9, 23 milles carrés, No 10, 42 milles carrés, No 11, 10 milles carrés, No 2, 37 milles carrés.

2e Rang. Limites Nos 6, 7, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque. 3e Rang. Limites Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque.

Cette vente sera soumise aux conditions ordinaires, dont les détails peuvent être obtenus sur demande, au département des Terres de la Couronne, ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa. E. E. TACHE, Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne.

N.B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet par l'ordre de l'Assemblée, sont les seuls autorisés à publier cet avis.